

40. *Lévy*.—Pour prohiber la circulation de voitures lourdes dans certaines rues.
41. *Lapointe, L. A.*—Pour permettre à G. DeSerres de fournir l'éclairage et la force motrice.

CAHIER DE CHARGES

42. Cahier de charges pour la fourniture du gaz

MOTIONS.

43. *Martin J. B. A.*—Pour abroger le règlement No. 344.
44. *Nault*.—Pour réglementer l'usage des sifflets à vapeur.
45. *Martin, M.*—Pour amender la règle No. 122.

REGLEMENTS.

46. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement pour permettre à la Cie des Tramways de construire un tunnel sous la rue Notre-Dame. (N. Lapointe).
47. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement pour amender le règlement No. 240. (Leclaire).

L. O. DAVID,
Greffier de la Ville.

40. *Levy*.—To prohibit heavy vehicles in certain streets.

41. *Lapointe, L. A.*—To allow G. DeSerres to supply light and power.

SPECIFICATION.

42. Specification for the supply of gas.

MOTIONS.

43. *Martin J. B. A.*—To repeal by law No. 344.
44. *Nault*.—To regulate use of steam whistles.
45. *Martin, M.*—To amend rule No. 122.

BY-LAWS.

46. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to allow M. S. Ry. Co. to construct a tunnel under Notre-Dame Street. (Lapointe, N.)
47. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 240. (Leclaire),

L. O. DAVID,
City Clerk.



Commission des Marchés

AUX ENTREPRENEURS

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné et portant la suscription

"CONSTRUCTION D'ABRIS EN ACIER,"

seront reçues au bureau du Greffier de la Cité, Hôtel de Ville, jusqu'à **MERCRÉDI, le 19 COURANT, à MIDI**, pour la construction d'abris en acier devant être érigés sur les plates-formes de la Place LeRoyer, au Marché Bonsecours.

Un prix séparé devra être donné pour les travaux suivants devant entrer dans la construction desdits abris, savoir: Acier, Tôle Galvanisée, Pierre, Bois, Peinture et Vitrage.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté au montant de 15 % du prix demandé, pour tout montant au-dessous de \$1,000 et de 10 % pour tout montant au-dessus de \$1,000.

Les plans et devis peuvent être examinés au bureau de M. L.-R. Montbriant, 230, rue Saint-André, ainsi qu'au bureau du Surintendant des Marchés, à l'Hôtel de Ville.

La plus basse ni aucune autre des soumissions ne sera nécessairement acceptée.

L. O. DAVID,
Greffier de la Cité.

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITÉ,
HÔTEL DE VILLE,
Montréal, 10 décembre 1906.

ÉLARGISSEMENT
DE LA RUE ELGIN

Avis aux Contribuables

Avis Public est par les présentes donné que le rôle de contribution foncière spéciale pour l'élargissement de la rue Elgin vis-à-vis du No. du cadastre 107 subdivision C dans le quartier St-Laurent de la Cité de Montréal, est complété et est maintenant déposé au bureau du soussigné à l'Hôtel de Ville.

Toutes les personnes y mentionnées comme sujettes au paiement de quelque taxe ou contribution foncière sont par le présent sommées d'en payer le montant au soussigné, à son bureau, dans les dix jours de cette date, sans autre avis.

W. ROBB,
Trésorier de la Cité.

BUREAU DU TRÉSORIER DE LA CITÉ,
HÔTEL DE VILLE,
Montréal, 11 décembre 1906.



Market Committee

TO CONTRACTORS

Sealed tenders addressed to the undersigned and endorsed

"ERECTION OF STEEL SHELTERS,"

will be received at the office of the City Clerk, City Hall,
UNTIL NOON, WEDNESDAY, the 19th inst.

for the building of Steel Shelters to be erected on the platforms of LeRoyer Place at the Bonsecours Market.

A separate price shall be given for the following works in connection with the construction of said shelters, viz: Steel, Galvanized Iron, Stone, Timber, Painting and Glazing.

Each tender to be accompanied by an accepted cheque to the amount of 15 per cent. of the price asked for, for every amount under \$1,000, and 10 per cent. for every amount over \$1,000.

The plans and specifications may be seen at the office of Mr. L. R. Montbriant, architect, 230 St. André street and also at the office of the Superintendent of Markets, City Hall.

The lowest or any tender will not necessarily be accepted.

L. O. DAVID,
City Clerk.

CITY CLERK'S OFFICE,
CITY HALL,
Montreal, 10th December, 1906.

WIDENING
OF ELGIN STREET

Notice to Ratepayers

Public Notice is hereby given that the Roll of Special Assessment for the widening of Elgin Street opposite Cadastral No. 107 Sub-division C in the St. Lawrence Ward of the City of Montreal, is completed and is now deposited in the office of the undersigned at the City Hall.

All persons whose names appear therein as liable for the payment of any tax or assessment are required to pay the amount thereof to the undersigned at his said office, within ten days from this date, without further notice.

W. ROBB,
City Treasurer

CITY TREASURER'S OFFICE,
CITY HALL,
Montreal, 11th December, 1906.